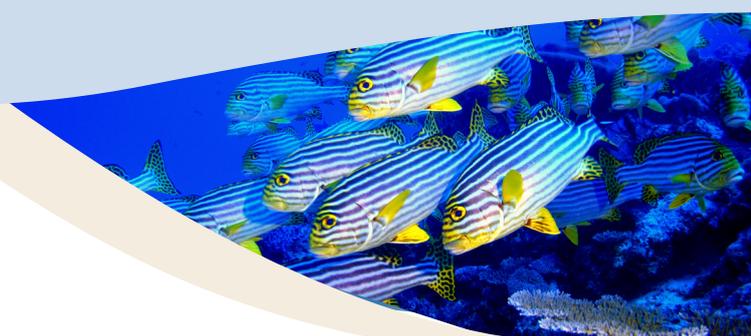


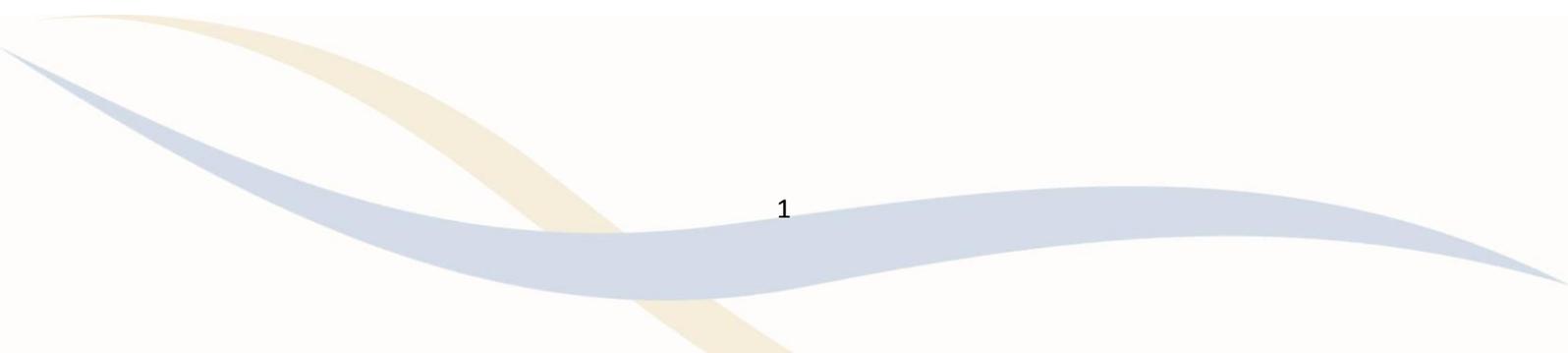


A. Poiret/Agence des aires marines protégées - Julien Wickel/Lagonia

Actes des *Journées du Parc* Forum « un peuple et l'océan »

20 au 22 juin 2011
« Quel avenir pour la pêche à Mayotte ? »





Sommaire

Présentation	5
Déroulement	5
Liste des conférences du 20 juin 2011	6
Ateliers	7
Atelier pêche artisanale côtière.....	8
Atelier pêche hauturière.....	12
Atelier pêche traditionnelle.....	16
Questions transversales aux différents ateliers.....	20
Conclusion.....	21
Résumés	22
Conférences	
Présentation du Parc naturel marin de Mayotte.....	23
Etude sur la pêche à pied à Mayotte.....	24
PNA Dugong : Volet Mayotte du Plan National d'Actions en faveur du dugong....	25
Analyse des communautés de dauphins à Mayotte 2006-2010 : Statut de conservation des delphinidés de Mayotte.....	25
Résultats des enquêtes auprès des pêcheurs sur les captures accidentelles de tortues.....	26
La Petite Pêche à La Réunion.....	27
La pêcherie palangrière pélagique basée à La Réunion : Une histoire de 20 ans et quel devenir ?.....	28
Analyse des débarquements de poissons à Mayotte par la Copemay de 2007 à 2010.....	29
Evaluation de l'impact de la pêche traditionnelle au djarifa sur les ressources halieutiques de Mayotte.....	29
Etat de santé des récifs coralliens de Mayotte.....	30
Atelier pêche côtière	
Présentation de la pêche à Mayotte.....	31
Le développement de la pêche artisanale dans le cadre d'une démarche durable : l'exemple de la Guyane.....	32
Projet Pampa – site atelier de La Réserve Naturelle Marine de La Réunion.....	32
Présentation des différents outils de gestion des ressources halieutiques.....	33
Présentation du SIH, système d'information halieutique national.....	33

Atelier pêche hauturière

Les pêcheries de grands pélagiques (thons et espadons) dans l’Océan Indien...35	
La situation des stocks des grands pélagiques (thons et espadons) de l’Océan Indien vu à travers l’expertise de la Commission des Thons de l’Océan Indien.....36	
Description des activités d’Orthongel.....37	
Pêche profonde et pêche sur les bancs éloignés : perspectives d’exploitation....38	
Le rôle d’un Parc naturel marin : force de proposition et avis conforme.....38	

Atelier pêches traditionnelles

Pêches traditionnelles et de loisir à La Réunion.....40	
---------------------------------------------------------	--

Annexes.....41

Liste des participants.....42	
Glossaire.....44	

Présentation

Le Parc naturel marin de Mayotte, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture en Mer (Capam) et l'Agence des aires marines protégées (AAMP), a organisé les Journées du Parc 2011, baptisées « un Peuple et l'Océan », les 20, 21 et 22 juin. Le thème choisi pour cette année était « Quel avenir pour la pêche à Mayotte ? ». Ces journées avaient pour but à la fois d'informer par le biais de conférences et de présentations scientifiques et de faire exposer aux professionnels, élus, services de l'Etat et associations leur vision de l'avenir de la pêche mahoraise lors d'ateliers thématiques.

A Mayotte, la pêche est une activité traditionnelle. Le lagon, et plus généralement la mer, sont un atout majeur pour l'île. Les journées du Parc ont permis de dresser un bilan de la situation actuelle et d'identifier les perspectives d'amélioration pour le secteur de la pêche. Elles ont été aussi l'occasion de réfléchir au développement d'une pêche durable, en cherchant notamment des moyens de mieux préserver la ressource et de professionnaliser la filière. Que sera la pêche mahoraise dans les 15 ou 20 prochaines années ? Quel modèle de développement veut-on privilégier ? Comment préserver la ressource halieutique et l'activité économique qui en découle ? Comment développer une pêche durable dans un contexte de parc naturel marin ? Autant de questions sur lesquelles sont venus s'exprimer tous les professionnels et les personnes concernées par ces enjeux.

Lors de ces trois jours, nous avons vu se dégager les axes majeurs en matière de développement de la pêche ainsi que de connaissance et de préservation de la ressource halieutique pour les années à venir. Les restitutions de ces journées serviront de base aux groupes de travail du Conseil de Gestion du Parc naturel marin de Mayotte pour élaborer le volet du plan de gestion relatif à la pêche, qui définira ses objectifs à long terme et permettra d'élaborer un plan d'actions adapté. Elles devraient également servir de support à la CAPAM pour l'élaboration de son schéma directeur des pêches.

Déroulement

Ces journées se sont déroulées de la façon suivante :

- 20 juin : Conférences ouvertes au grand public sur la pêche et le milieu marin à Mayotte et dans l'Océan Indien à l'hémicycle du Conseil Général
- 21 juin : Forum de discussion sur la Pêche côtière à la MJC de M'Gombani
- 22 juin : Forum de discussion sur la Pêche hauturière à l'hémicycle du Conseil Général

Forum de discussion sur les Pêches traditionnelles (djarifa, pêche à pied, pirogue...)
dans la salle de réunion de la DIECCTE

Liste des conférences du 20 juin 2011

Discours d'ouverture

Maoulida Soula, Président du Parc naturel marin de Mayotte

Hubert Derache, Préfet de Mayotte

Conférences

Le Parc naturel marin de Mayotte présenté par Cécile Perron, Directrice déléguée du Parc naturel marin de Mayotte

Etude sur la pêche à pied à Mayotte, présentée par Karani Saindou, Parc naturel marin de Mayotte

Volet « Mayotte » du Plan National d'Actions en faveur du dugong, présenté par Claire Pusineri, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Analyse des communautés de dauphins à Mayotte 2006-2010 : statut de conservation des delphinidés de Mayotte, présentée par Claire Pusineri, ONCFS

Résultats des enquêtes auprès des pêcheurs sur les captures accidentelles de tortues, présentés par Mireille Quillard, Observatoire des Tortues Marines (Conseil Général)

La petite pêche à La Réunion, présenté par Pierre-Gildas Fleury, Ifremer Réunion

La pêche palangrière pélagique basée à La Réunion : une histoire de 20 ans et quel avenir ?, présenté par Pascal Bach, IRD Réunion

Analyse des débarquements de poissons à Mayotte par la Copemay de 2007 à 2010, présentée par Nicolas Fraise, Copemay

Etude de l'impact de la pêche au *djarifa* sur les ressources halieutiques de Mayotte, présentée par Alban Jamon, APNEE

Etat de santé des récifs coralliens de Mayotte, présenté par Jean-Benoît Nicet, ARVAM

Films et animations

Foundi du lagon « Le rêve du Foundi »

Extrait de naissance

Foundi du lagon « Petit poisson deviendra grand »

Ateliers

Atelier pêche artisanale côtière

Programme de l'atelier pêche côtière

Introduction

- Introduction par Bertrand Couteaux, Commissaire au développement endogène pour La Réunion et Mayotte
- Présentation de la pêche à Mayotte, par Johanna Herfaut, Parc naturel marin de Mayotte, et Karim Layssac, Unité Territoriale de Mayotte de la Direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI)

Thème 1 : Flottes et techniques

- Présentation de la filière pêche et aquaculture et des actions menées par la CAPAM, par Mohamed Saïd, CAPAM
- Présentation du Vêtement de travail à Flottabilité Intégrée (VFI), par la DMSOI

Thème 2 : Stratégie économique

- Le développement de la pêche artisanale dans le cadre d'une démarche durable, l'exemple de la Guyane, présenté par Jean-Michel Le Ry, Sobretah
- Les attentes des pêcheurs mahorais, présentées par Régis Masséaux, Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais et Charif Abdallah, Covipem de M'tsapéré

Thème 3 : Interaction Pêche-Environnement

- Projet PAMPA – Site atelier de la Réserve naturelle marine de La Réunion, présenté par Pierre-Gildas Fleury, Ifremer Réunion
- Présentation des différents outils de gestion des ressources halieutiques, par Johanna Herfaut, Parc naturel marin de Mayotte
- Présentation du SIH, système d'information halieutique national, par Ronan Legoff, Ifremer Réunion

Restitution

Les idées, évoquées par les pêcheurs à la suite des présentations d'introduction de chaque thème, ont été très nombreuses. Elles ont été regroupées ensuite en trois catégories correspondant aux piliers du développement durable présentés en introduction par M. Couteaux : environnemental, économique et social.

Volet environnemental

Connaître l'état de la ressource, les débarquements, l'effort de pêche

Il est important de connaître la ressource et la capacité de production du milieu pour mieux gérer son exploitation. Afin de t d'avoir une vision partagée et objective de la situation, les participants ont conclu à la nécessité de :

- réaliser des études sur la ressource halieutique,
- mettre en place un système d'information halieutique (SIH).

Limiter l'effort de pêche

Limiter l'effort de pêche sur une ressource en-deçà du rendement maximum acceptable (Maximum Sustainable Yield - MSY) permet de maintenir son niveau de production. Lorsqu'on dépasse le MSY, la productivité baisse malgré l'augmentation de l'effort de pêche. Il en résulte donc une baisse de la rentabilité, puis une diminution, voire une disparition de la ressource.

Plusieurs mesures de gestion envisageables ont été évoquées par les participants :

- préservation temporaire de certaines espèces qui se sont raréfiées (des études doivent être menées sur les populations qui semblent en déclin : mérrou, capitaine par exemple)
- préservation temporaire de certaines zones impactées ou particulièrement productives, permettant ainsi une amélioration de la production et l'induction d'un effet réserve

La lutte contre les pratiques illicites est également indispensable. Pour cela, il faut une réglementation claire, une sensibilisation et une éducation de l'ensemble de la population et un contrôle efficace des activités en mer.

Développer la pêche hors lagon

La départementalisation de Mayotte implique de nombreuses évolutions, notamment la mise aux normes des embarcations et le respect du droit maritime français. Les barques actuelles ne sont pas autorisées à s'éloigner de plus de 5 milles nautiques de la barrière externe du lagon, considéré comme abri. Il est nécessaire de les équiper pour leur permettre de s'éloigner et améliorer la sécurité en mer.

Les possibilités d'utiliser de nouvelles unités plus adaptées pour pêcher hors du lagon dans de bonnes conditions de sécurité et la diversification des techniques de pêche doivent être étudiées. Il est souhaitable de s'inspirer des exemples et des expériences d'autres zones géographiques tropicales et lagonaires.

Les pêcheurs souhaitent de manière générale être davantage associés aux réflexions sur la modernisation des embarcations.

Certains pêcheurs demandent que la remise en service d'embarcations traditionnelles à voile ne soit pas exclue des hypothèses envisagées, dans un contexte d'augmentation permanente du prix des énergies fossiles.

Préserver l'environnement

Les pêcheurs ont conscience de leur intérêt à respecter l'environnement et affichent une réelle volonté en ce sens. Les mesures de gestion ont souvent des effets économiques négatifs à court terme avant de d'avoir des effets positifs. C'est pendant cette période transitoire qu'un accompagnement et un soutien sont les plus utiles pour ne pas fragiliser l'activité et motiver les pêcheurs.

Les pêcheurs soulignent l'impact des pollutions terrestres (rejets, terrassements...) et des phénomènes naturels sur la ressource halieutique. Il est nécessaire d'être attentifs à la mise en place d'un véritable réseau d'assainissement et de stations d'épuration conformes aux normes, avec des points de rejet optimisés pour minimiser les impacts potentiels.

La délivrance de nouvelles autorisations est soumise à avis du Parc naturel marin.

La nécessité de revoir très rapidement l'arrêté préfectoral sur la pêche au filet a été rappelée à plusieurs reprises. La réglementation actuelle manque de clarté et de pertinence et doit être adaptée.

Volet économique

Connaître les pêcheurs et encadrer la profession

Pour mieux connaître et soutenir la profession, des études sur les aspects économiques et sociaux-économiques du développement de la pêche mahoraise sont nécessaires.

La poursuite de la mise en place du Comité régional des pêches de Mayotte est une priorité.

Les pêcheurs insistent sur l'importance de privilégier l'activité des pêcheurs professionnels par rapport aux plaisanciers. Les participants sont favorables à la mise en place de quotas pour les plaisanciers, ainsi qu'au développement du « no-kill » (remise à l'eau des captures) lors des pêches sportives pratiquées par les plaisanciers ou les opérateurs professionnels du tourisme. En effet, certains plaisanciers n'hésitent pas à vendre leurs captures, concurrençant ainsi illégalement les professionnels. Un marquage des prises des pêcheurs non professionnels (rendu obligatoire par l'arrêté ministériel du 17 mai 211) devrait permettre de limiter ce phénomène.

Développer des points débarquements et faciliter l'accès aux intrants

Une des principales priorités évoquées est d'assurer la salubrité des points débarquements et de la distribution des produits, afin de garantir aux consommateurs des produits de qualité et ainsi, de valoriser ces produits.

La taxation douanière du matériel et des intrants nécessaires à la pêche est très pénalisante au regard des faibles revenus des pêcheurs mahorais, qui doivent faire face à des intrants 1,5 à 2 fois plus chers qu'en métropole. Le matériel de pêche, les moteurs etc. sont fortement taxés. Il en est de même pour les autres intrants (appâts, glace et carburant) dont le coût et l'accessibilité devraient être améliorés.

L'utilisation des moteurs 4 temps, plus économiques, aussi bien à l'achat que pour l'entretien, doit être encouragée.

Il est nécessaire de développer des infrastructures fonctionnelles (équipées en glace, carburant, marché de détail, zone de carénage...) pour l'ensemble de la filière (approvisionnement, pêche, mareyage) et d'encourager le regroupement de pêcheurs pour mettre en place des structures de gestion de ces équipements. La formation des personnes qui gèreront ces structures doit aussi être assurée.

Augmenter la qualité et la valeur des produits

L'aménagement des points de débarquements devrait permettre l'amélioration la qualité des produits débarqués et une meilleure valorisation.

A Mayotte, la plupart des espèces sont vendues au même prix quelles que soient leur rareté et leur qualité. Une modulation du prix du poisson selon l'espèce, la qualité, la taille induirait une meilleure gestion de la ressource et une plus grande rentabilité économique.

Les pêcheurs s'expriment également leur intérêt pour les marchés extérieurs et soulignent la nécessité de :

- développer l'export sur les espèces non consommées à Mayotte,
- mettre en place des ateliers de transformation conformes aux normes européennes.

Il serait pertinent de créer un marché d'intérêt régional (MIR) à Mayotte. Ce type de marché joue un rôle primordial dans l'approvisionnement du commerce de détail et des métiers de bouche (interface gros / détail).

Accompagner financièrement

Les subventions sont nécessaires pour améliorer les conditions de sécurité des pêcheurs (achat de barques insubmersibles par exemple) et pour moderniser le matériel de pêche (moulinets électriques par exemple). Cependant, il faut veiller à ce que les subventions ne conduisent pas à augmenter la pression sur la ressource au-delà du maximum acceptable, en accompagnant la modernisation par une réglementation adaptée.

Les attributions d'aides devraient être modulées en fonction de la situation spécifique de chaque pêcheur.

Volet social

Valoriser le métier de pêcheur

Les pêcheurs ont besoin d'une véritable reconnaissance sociale et administrative. L'ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) n'est pas en place à Mayotte, ce qui prive les pêcheurs d'un statut véritable, du bénéfice des allocations familiales et retraites. Le métier de pêcheur est moins attractif à Mayotte que dans d'autres régions métropolitaines ou ultra-marines.

Assurer la formation des pêcheurs

La formation est nécessaire à tous les niveaux de la filière pêche : aide à la gestion financière de l'activité et des structures collectives, amélioration traitement du poisson à bord et à terre pour préserver sa qualité, découverte et formation à de nouvelles pratiques de

pêches (non seulement à Mayotte mais aussi directement auprès d'autres pêcheurs qui les pratiquent dans d'autres région ou à l'étranger).

Permettre une rémunération digne

La rémunération des pêcheurs doit être digne et en relation avec la difficulté du métier.

Atelier pêche hauturière

Programme de l'atelier pêche hauturière

Introduction

- Introduction par Stéphanie Tachoures, Agence des aires marines protégées, Contexte réglementaire.

Thème 1 : Enjeux écologiques et économiques de la pêche aux pélagiques

- Les pêcheries de grands pélagiques (thons et espadons) dans l'Océan Indien, présentées par Pascal Bach, IRD Réunion
- La situation des stocks des grands pélagiques (thons et espadons), présenté par Pascal Bach, IRD Réunion
- Description des activités d'Orthongel, par Olivier Branquet (Sapmer) et Laurenat Pinault (CMB), Orthongel

Thème 2 : Enjeux écologiques et économiques de la pêche sur les bancs éloignés

- Pêche profonde et sur les bancs éloignés : perspectives d'exploitation, présenté par Johanna Herfaut, Parc naturel marin de Mayotte

Thème 3 : Enjeux de gouvernance et réglementation

- Le rôle d'un Parc naturel marin : force de proposition et avis conforme, présenté par Cécile Perron, Parc naturel marin de Mayotte
- Présentation des études du Fond européen de Développement, par Léonard Durasnel, Conseil Général de Mayotte
- Les attentes des pêcheurs mahorais, présentées par Régis Masséaux, Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais et Charif Abdallah, Covipem de M'tsapéré

Restitution

Une des orientations de gestion du Parc est de : « Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte ». En effet, le développement de la pêche hors lagon est indispensable pour diminuer la pression de pêche actuelle sur les zones récifales. C'est un enjeu fort environnemental et économique pour la pêche mahoraise.

La présence des armements thoniers français pour échanger avec les pêcheurs artisans de Mayotte a été un point très positif de cet atelier.

Pêche hauturière ciblant les ressources pélagiques

Retombées économiques de la pêche industrielle thonière à Mayotte

La pêche thonière des armements industriels dans la zone économique exclusive (ZEE) de Mayotte doit avoir davantage de retombées économiques pour Mayotte (emplois, revenus).

Les Mahorais, tout comme les représentants d'Orthongel, souhaitent le développement d'infrastructures à terre pour permettre aux thoniers senneurs de débarquer leurs captures à Mayotte mais également de s'avitailier. L'aménagement du port de Longoni semble possible, même si cela requiert des investissements très lourds qu'il faudra prévoir sur le long terme.

Le développement d'ateliers de transformation du poisson présenterait un intérêt à la fois pour les productions destinées au marché local et pour les prises accessoires des thoniers qui débarqueraient à Mayotte, en vue d'une valorisation en alimentation humaine et/ou animale.

Les pêcheurs mahorais souhaitent pouvoir être employés sur les thoniers de la flotte française et avoir accès aux formations nécessaires. Les armements thoniers sont prêts à étudier toutes propositions dans ce domaine.

Relations entre la pêche industrielle et la pêche traditionnelle hauturière

Le partage de la ressource pélagique suscite une forte inquiétude pour les pêcheurs mahorais. Cependant, un accord avec les armements thoniers pour ne pas pêcher dans la zone de 24 milles nautiques a fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Cette zone de pêche réservée aux Mahorais, jusqu'à 24 milles nautiques, paraît pour le moment suffisante car peu d'embarcations peuvent s'éloigner au-delà de cette zone.

Les données de captures des thoniers, quelle que soit leur nationalité, doivent être faciles d'accès, fiables et détaillées pour la ZEE de Mayotte.

L'utilisation des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants est mal perçue par les pêcheurs mahorais. Cependant, les armements français pêchent en majorité (60% des captures) sur bancs libres. Orthongel a également fait part de sa démarche pour réguler sa propre utilisation des DCP et pour développer des DCP limitant les risques de captures accidentelles. Il n'en est pas même pour les armements étrangers et il serait souhaitable de leur imposer les mêmes contraintes dans la ZEE.

Le dialogue entre les armements thoniers français et les pêcheurs de Mayotte est ouvert et constructif et devra être poursuivi.

Modernisation de la flottille mahoraise hauturière

Les pêcheurs mahorais souhaitent moderniser leur flottille pour la pêche pélagique. La mutualisation de palangriers pourrait être étudiée, ainsi que les techniques de pêche alternatives existant dans les pays voisins (ex. : pêche à la canne aux Maldives).

Pêche sur les bancs éloignés ciblant les ressources démersales

Evolutions de la flottille mahoraise

Les bancs éloignés (Geyser, Zélée, Castor...) sont situés bien au-delà de la limite autorisée pour les barques. La poursuite de leur exploitation suppose d'adapter la flottille pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des équipages.

Cependant, les capacités financières des pêcheurs mahorais ne leur permettent pas d'envisager cette évolution sans aide extérieure. Des apports en capitaux exogènes sont nécessaires pour développer la pêche au large.

Plusieurs axes de réflexion ont été définis :

- Achat de bateaux plus gros, éventuellement collectifs, pour aller pêcher à l'extérieur du lagon, au Geysier et La Zélée. Les Covipem pourraient porter ce type de projet avec le soutien de la Capam et du Parc naturel marin de Mayotte sur le plan technique.
- Mise en place de bateaux-mères modernes permettant de ravitailler les petits pêcheurs, les protéger en cas de mauvais temps ou avarie, et conserver le poisson dans de bonnes conditions. Même si un essai peu concluant a été réalisé à Mayotte, ce système a fait ses preuves dans d'autres régions.
- Recherche du dimensionnement optimal des embarcations pour obtenir un ratio intéressant de carburant consommé par kg de poisson pêché (accroissement de la durée des marées). Aide financière pour l'accès aux équipements technologiques (sondeurs par exemple).

Coopération régionale

La mise en place d'une véritable collaboration régionale, notamment avec les Comores et Madagascar, au travers de négociations à mener sous l'égide de l'Union européenne, permettrait de diversifier les zones de pêche pour les Mahorais qui pourraient ainsi accéder aux zones de pêche du canal du Mozambique pour la ressource récifale comme démersale profonde.

Valorisation des produits

Les pêcheurs mahorais souhaitent développer la production de produits de qualité transformés localement et mettre en place une labellisation de ces produits (« pur produit de Mayotte », par exemple).

La valorisation de la production passe aussi par :

- une desserte directe de Mayotte pour favoriser les exportations de l'excédent,
- un prix correspondant au marché pour la valorisation des espèces « nobles ».

Parallèlement, il est nécessaire de garder une ressource disponible à bas prix à Mayotte, correspondant au faible pouvoir d'achat moyen de la population locale (petits pélagiques...).

Atelier pêche traditionnelle

Programme de l'atelier pêche traditionnelle

Introduction

- Présentation des pêches traditionnelles à Mayotte, par Karani Saindou, Parc naturel marin de Mayotte

Thème 1 : Le statut du pêcheur traditionnel

- Suivi de la pêche traditionnelle dans la Réserve naturelle marine de La Réunion, présenté par Pierre-Gildas Fleury, Ifremer Réunion

Thème 2 : Evolution et régulation des pratiques traditionnelles peu respectueuses de l'environnement

Restitution

« Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon » est une orientation de gestion du Parc naturel marin de Mayotte. En effet, les activités traditionnelles font partie du patrimoine culturel de l'île et ne doivent pas être abandonnées. Cependant certaines nécessitent d'être mieux étudiées pour connaître leur impact, qui peut être croissant au regard de l'augmentation rapide la population. L'enjeu est de gérer de façon durable la ressource exploitée et le milieu naturel dans lequel s'exercent ces activités.

Pêche au *djarifa*

Les pêcheuses au *djarifa* ont manifesté leur volonté de continuer leur activité dans les conditions actuelles. Elles ne souhaitent pas une réelle professionnalisation car c'est une pêche à faible revenu (moins de 1 000 euros par an). Cependant, le besoin de reconnaissance de leur activité est présent.

Les pêcheuses ont exprimé un besoin de formation et de sensibilisation pour leur permettre d'identifier les espèces protégées et les juvéniles parmi leurs captures, afin d'être en mesure de les relâcher.

Si la maille des *djarifas* devait être modifiée pour préserver la ressource, la décision devrait naturellement être prise en concertation avec elles.

Les femmes demandent de disposer de temps pour faire des propositions.

Pêche à pied (poulpes, coquillages)

Les pêcheurs ont exprimé la nécessité d'être sensibilisés et informés sur la réglementation et particulièrement sur les zones protégées (N'gouja, Saziley, Passe en S...).

Pêche en pirogue

Les pêcheurs en pirogue souhaitent obtenir une aide pour acheter des kits de sécurité.

Ils aimeraient avoir plus d'informations sur les réglementations concernant la pêche en pirogue.

Comme les pêcheuses au *djarifa*, les pêcheurs en pirogue ne souhaitent pas une réelle professionnalisation car c'est une pêche à faible revenu.

Pêche au filet

La pêche au filet est régie par un arrêté préfectoral qui interdit cette technique dans les mangroves, les herbiers et sur les récifs coralliens. La mise en œuvre de cette réglementation est difficile car l'arrêté manque de clarté et de pertinence. Cet arrêté doit être révisé et clarifié et préciser :

- les espèces-cibles,
- les engins autorisés et leurs caractéristiques techniques,
- la saisonnalité, les horaires,
- etc...

Les pêcheurs souhaitent que leurs pratiques évoluent vers des techniques plus respectueuses de l'environnement.

Questions transversales aux différents ateliers

Statut des pêcheurs

La question du statut du pêcheur est revenue régulièrement au cours des discussions. Il y a une forte demande des pêcheurs de disposer d'un véritable statut, comme les autres pêcheurs français (ENIM, livret professionnel maritime, rôle d'équipage...) afin de bénéficier des mêmes avantages (allocations, accident du travail, retraite) correspondant aux cotisations versées. La protection sociale doit concerner aussi bien les pêcheurs de nationalité française que ceux d'autres nationalités, dès lors qu'ils sont en situation régulière (titre de séjour et de travail).

Sécurité en mer des pêcheurs

Quel que soit le type de pêche, la sécurité en mer des pêcheurs doit être une priorité.

L'administration travaille avec les pêcheurs pour faire évoluer les embarcations. Cela impose des contraintes nouvelles aux pêcheurs et des frais supplémentaires, même si les aides sont importantes. Cependant, les pêcheurs sont bien conscients que ces améliorations sont demandées dans leur intérêt.

Rôle social du Parc naturel marin

Le Parc pourrait utilement se doter de compétences en matière économique et sociale, pour tenir compte de tous les aspects.

Le rôle du Parc en matière de sensibilisation et d'information sur la réglementation et sur les raisons pour lesquelles elle est mise en place est primordial. Cette mission du Parc permet une relation de proximité avec la population.

La préservation de l'environnement ne doit pas être un frein au développement économique et social et peut même le favoriser.

Conclusion

Ces premières « Journées du Parc » sur le thème de l'avenir de la pêche à Mayotte ont permis d'aborder les différentes pratiques de pêche présentes à Mayotte, depuis les pêches traditionnelles comme la pêche au *djadrif*a jusqu'à la pêche industrielle au thon au large de Mayotte, en passant par la pêche palangrière et côtière.

Tous les ateliers ont remporté un vif succès, avec une centaine de participants chaque jour. Les pêcheurs ont afflué des quatre coins de l'île, mais aussi de Bretagne pour représenter les thoniers senneurs.

Si certains pêcheurs ont exprimé, au début de ces journées, leur incompréhension par rapport aux conditions dans lesquelles se déroulent les contrôles de la Brigade nature, les débats ont rapidement pris la forme d'un dialogue ouvert et constructif entre les participants.

Les thèmes les plus souvent évoqués sont :

- le besoin de faire évoluer la flottille des barques, dont la plupart ne répond pas aux normes françaises de sécurité, ce qui nécessite des investissements ;
- la définition d'un véritable statut pour les pêcheurs ;
- le partage de l'espace entre les différentes pêcheries au sein de la ZEE ;
- le soutien des pratiques traditionnelles ;
- la nécessité de dissocier les contrôles « pêche » et « lutte contre l'immigration clandestine ».

Les pêcheurs et associations sont venus exposer leurs préoccupations et leurs souhaits pour l'avenir. Il s'agit d'une première étape essentielle aux réflexions qui vont suivre pour l'élaboration du plan de gestion du Parc. Les grandes lignes du volet pêche du futur plan de gestion ont ainsi pu être esquissées, sur la professionnalisation des pêcheurs, la préservation des ressources lagunaires ou encore le développement des installations terrestres de réception et traitement des captures. Le groupe de travail « Pêche et aquaculture » s'appuiera sur les conclusions de ces journées pour orienter ses travaux et définir ses objectifs.

Résumés

Les résumés ci-joint ont été rédigés par les auteurs des présentations, sous leur responsabilité.

Toutes les présentations n'ont pas été retranscrites sous forme de résumé, mais vous pouvez retrouver l'intégralité des présentations dans le CD fourni avec les actes.

Conférences

Présentation du Parc naturel marin de Mayotte

Cécile Perron, Directrice déléguée du Parc naturel marin de Mayotte

Le Parc naturel marin de Mayotte a été créé par le Décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010, il s'étend sur toute la ZEE de Mayotte, soit 68 381 km². Le milieu marin à Mayotte est très riche : des récifs coralliens (plus de 300 espèces de coraux recensés), des mangroves, des herbiers, des mammifères marins (baleines, dugong...), des tortues. Cependant, ces richesses sont fragiles et se dégradent rapidement face aux pressions anthropiques.

Le Parc est un outil de gestion pour contribuer au développement durable des activités en rapport avec le milieu marin, à la connaissance et à la protection du milieu marin. Le futur plan de gestion du Parc devra suivre les 7 orientations de gestion définies lors de sa création :

- Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove ;
- Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves (en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte) ;
- Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte ;
- Développer des filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales ;
- Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme ;
- Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

Le Parc est constitué d'un Conseil de gestion (organe de gouvernance de la zone) et d'une équipe technique. Le Conseil de gestion a les missions suivantes :

- élaborer le plan de gestion
- veiller à l'application des réglementations existantes et en proposer de nouvelles
- décider des aides techniques et financières que le parc naturel marin peut apporter
- donner un avis conforme sur les activités susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin
- se prononcer sur toutes les questions intéressant le Parc.

Etude sur la pêche à pied à Mayotte

Laoumi Aboutoïhi, Karani Saindou, Pascale Salaün, 2010. La pêche à Pied à Mayotte : la pratique des pêches traditionnelles à Mayotte, Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte, Agence des aires marines protégée, 32p.

Présentée par : Karani Saindou, Parc naturel marin de Mayotte

L'étude sur la pêche à pied a été conduite dans le cadre de la mission d'étude pour la création du Parc naturel marin de Mayotte. Elle se compose de deux volets : une phase d'enquêtes et une phase de comptages en ULM. Dans un contexte de méconnaissance des pratiques de pêche à pied à Mayotte, la mission a souhaité identifier les différentes pratiques pour mieux connaître les techniques utilisées. L'étude a été consacrée à toutes les pêches non embarquées. L'étude sur la pêche à pied a consisté dans un premier temps à étudier les pratiques par la réalisation d'enquêtes dans les villages des 17 communes de l'île. Les entretiens avec les acteurs du lagon ont été complétés par des observations réalisées en participant directement à des sorties de pêche. Des survols en ULM ont été réalisés à marée basse sur le pourtour du littoral pour conforter les informations récoltées lors de la phase d'enquêtes, afin de cartographier la distribution spatiale des différentes pratiques de pêche à pied sur l'île, quantifier l'effort de pêche de chaque pratique et estimer l'influence de la marée sur les différentes pratiques.

Six pratiques de pêche ont été décrites : le ramassage de coquillages et bigorneaux, la pêche au filet, la récolte de *Porites* pour la fabrication de la pierre de *msindzano* (pratique interdite), la pêche au poulpe et la pêche à la nasse, mais seulement quatre pratiques ont été rencontrées lors des survols. La pêche des ramasseurs est de loin la plus pratiquée avec 89 % des observations, suivie par la pêche au *djarifa* (9% des personnes observées) et la pêche au filet (1,2% des personnes observées). La pêche à l'*uruva* (plante toxique), interdite, est plus rare : 2 groupes de personnes ont été observées en 20 heures de vol.

La pêche à pied se pratique quasiment sur tout le pourtour de Mayotte, exceptée la zone de Longoni à Mamoudzou. La zone Nord-Ouest, qui s'étend de Sohoa à Mtsahara, semble la plus fréquentée par les pêcheurs à pied.

La pêche à pied se pratique sur différentes zones du littoral selon les types de pêche. Les platiers sont les zones les plus fréquentées car tous les types de pêche y sont pratiqués. Les zones de mangroves sont surtout fréquentées par les pêcheuses au *djarifa*. Les fronts récifaux sont moins souvent fréquentés sauf lors des forts coefficients de marée. Enfin, la zone de dépression d'arrière récif en bordure de plage est la moins pêchée, seules quelques pêcheuses au *djarifa* ayant été observées.

L'amplitude de la marée est un facteur prépondérant sur la fréquentation des platiers par les ramasseurs, qui sont essentiellement présents lors des gros coefficients, tandis que les pêcheuses au *djarifa* ne semblent pas être influencées par l'importance des coefficients.

PNA Dugong : Volet Mayotte du Plan National d'Actions en faveur du dugong

PUSINERI Claire, CACERES Sarah, Cellule Technique Océan Indien de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Présenté par : Claire Pusineri, ONCFS

Le dugong est un mammifère marin herbivore classé vulnérable par l'UICN et en déclin dans la région sud ouest de l'Océan Indien. A Mayotte, les études menées entre 2005 et 2008 par le Conseil Général, la DAF et l'ONCFS, suggèrent que la population de dugongs a été relativement abondante par le passé mais que, surexploitée, elle se réduit aujourd'hui à moins de 10 individus. Malgré les mesures de protection prises ces dernières années, des captures accidentelles sont encore recensées, qui suffisent à menacer la survie de la population. La stratégie de conservation du dugong à Mayotte est donc à très court terme de réduire à 0 les captures accidentelles de dugongs. En parallèle, il est nécessaire de préserver la qualité de l'habitat du dugong et de soutenir la conservation de l'espèce dans les pays voisins.

Analyse des communautés de dauphins à Mayotte 2006-2010 : Statut de conservation des delphinidés de Mayotte

PUSINERI Claire, CACERES Sarah, Cellule Technique Océan Indien de l'ONCFS

KISZKA Jeremy, RIDOUX Vincent, Université de La Rochelle

Présenté par : Claire Pusineri, ONCFS

La communauté de dauphins de Mayotte a été étudiée ces dernières années au cours de différents programmes pilotés pour la plupart par le Conseil Général, la DAF et l'ONCFS. Ces études se sont particulièrement intéressées aux 3 principales espèces présentes dans les eaux mahoraises : le grand dauphin (*Tursiops aduncus*), le dauphin à long bec (*Stenella longirostris*) et le dauphin tacheté (*Stenella attenuata*). La compilation des résultats nous a permis de déterminer pour chacune de ces espèces : 1) leur statut régional selon les critères UICN ; 2) les principales menaces d'origine anthropique ; 3) les mesures les plus pertinentes visant à limiter ces impacts ; 4) les méthodes les plus efficaces pour assurer le suivi de ces populations.

Résultats des enquêtes auprès des pêcheurs sur les captures accidentelles de tortues

Mireille Quillard, Observatoire des Tortues Marines/SPN/DEDD/Conseil Général

Une enquête a été menée auprès de 406 pêcheurs embarqués dans 41 villages du littoral de Mayotte en 2007 afin de déterminer l'impact des pêches accidentelles sur les populations de tortues. 17% des pêcheurs ont indiqué qu'ils ont capturé 1 à 3 tortues dans l'année.

Les outils de pêche les plus fréquemment responsables des captures accidentelles, quelle que soit l'espèce considérée, sont la palangrotte et le filet. Dans le cas des tortues marines, la palangrotte, technique de pêche traditionnelle la plus utilisée à Mayotte, est responsable de la plupart des captures accidentelles (73%). Bien que l'utilisation des filets soit relativement peu courante (7,1%) dans le lagon, cet engin de pêche est responsable d'une forte proportion de captures (18%). De plus, la mortalité des tortues capturées avec un filet est plus importante (33%) que dans le cas d'une capture avec un autre outil.

89% des tortues ont été relâchées vivantes, 9% ont été abandonnées mortes et 2% ont été conservées pour la consommation de la viande. L'estimation de la mortalité des tortues due à ces captures est de 47 à 256 individus chaque année.

Ces résultats sont dramatiques pour les tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) dont la population est extrêmement faible. Cumulées aux autres menaces anthropiques, ces captures accidentelles pourraient avoir d'importants impacts pour les tortues vertes (*Chelonia mydas*). La plupart des pêcheurs connaissent les statuts de protection de ces animaux, mais beaucoup pensent que la population des tortues est en augmentation.

Préconisations

Le braconnage des tortues, les captures accidentelles avec les filets dans les zones où les filets sont interdits ainsi que le manque de connaissance et de compréhension de la réglementation sont autant d'arguments qui justifient la nécessité de multiplier les actions de sensibilisation à la réglementation ainsi que les actions de surveillance et de répression.

Dans la mesure où les espèces concernées sont des espèces migratrices, il est aussi indispensable de développer un programme de protection en collaboration avec les pays voisins. Plusieurs études doivent aussi être envisagées, comme la détermination de l'abondance de ces espèces et la détermination du nombre de captures de tortues par des méthodes plus précises que les enquêtes, comme par exemple des recensements sur les lieux de pêche ou de débarquement.

La méthode des enquêtes s'est révélée relativement efficace : elle a permis de collecter un grand nombre d'informations dans un délai limité et pour un faible coût. Il est suggéré de réaliser des enquêtes similaires de manière routinière pour surveiller l'impact des captures accidentelles sur les grandes espèces marines du lagon ainsi que l'état de ces populations. Un programme d'actions de sauvegarde des tortues doit être mis en place très rapidement.

La Petite Pêche à La Réunion

D. Guyomard, P.G. Fleury, L. Le Ru, Ifremer Réunion

Présenté par : Pierre-Gildas Fleury, Ifremer Réunion

La petite pêche à La Réunion est une activité qui concerne officiellement 250 à 300 marins embarqués sur près de 200 bateaux actifs. Son importance sociale est reconnue mais ses rendements et son poids économique sont encore mal évalués. Les structures portuaires sont parfois embryonnaires (grève ou cale), même s'il existe 4 ports bien abrités que les professionnels partagent avec la pêche de loisir. Les bateaux sont adaptés à ces structures : barques d'échouage à moteur hors-bord et vedettes plus puissantes amarrées aux pontons.

Les métiers concernent surtout la ligne : traîne, dérive, palangre et palangrotte à main ou mécanisée (vire-ligne électrique). La création d'un important parc de DCP ancrés (dispositifs de concentration de poissons) en 1988 a permis de développer la pêche vers les ressources pélagiques.

Pourtant, cette activité de petite pêche reste fragile et ne se développe pas. L'âge des marins augmente et les bateaux vieillissent ; le maintien du parc de DCP ancrés est rendu difficile du fait de son perpétuel besoin de renouvellement. Enfin, le manque de données statistiques ne facilite pas la prise en compte de l'activité et son développement, ni la bonne perception des conflits entre métiers.

Cependant, la profession s'organise : mise en place de licences pour certains métiers tels que les mini-palangriers, la pêche sous les DCP ancrés ou les pêches à pied dans la Réserve Marine. Le Système d'Information Halieutique, mis en place en 2006, commence à produire des données assez consistantes dans le suivi de la Petite pêche. Une interprofession a été mise en place, notamment pour l'organisation du marché des produits. Enfin, toute une réflexion est conduite sur l'utilisation des outils d'aménagement côtiers que constituent les DCP ancrés, les Récifs Artificiels, la Réserve Naturelle Marine ou les cantonnements de pêche.

La pêche palangrière pélagique basée à La Réunion : Une histoire de 20 ans et quel devenir ?

Pascal Bach, IRD

La palangre pélagique dérivante est un engin de pêche assimilé à une guirlande d'hameçons maintenue en surface grâce à des bouées régulièrement espacées. Les pêcheries palangrières ciblent préférentiellement les thonidés majeurs (thon jaune, thon obèse et germon) et l'espadon.

La palangre pélagique fait son apparition au milieu de 19^{ème} siècle au Japon. Les flottilles palangrières distantes vont coloniser l'ensemble des océans à partir de la seconde guerre mondiale. Suite à la convention du droit de la Mer dite de Montego Bay, des flottilles nationales de petits pays vont se développer. Au milieu des années 1980, une transformation de la palangre apparaît à Hawaii, résultat d'un mélange entre la tradition de pêche japonaise et la technologie américaine. L'engin de pêche qui en résulte appelé «palangre monofilament» est plus compact, plus économique, mieux mécanisé et plus efficace. Cette palangre est le précurseur du développement de pêcheries palangrières locales d'Etats et régions insulaires du Pacifique dotés de ZEEs importantes (Fidji, Tahiti, Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Nouvelle-Calédonie) au début des années 1990, période à laquelle se développera la pêche palangrière réunionnaise.

Le nombre d'unités de pêche de la flottille réunionnaise va augmenter de 2 unités en 1992 à 40 en 2000 et s'est stabilisé durant la dernière décennie. La flottille est composée d'unités de 10 m à 25 m dont 65% mesurent entre 11 m et 17 m. L'espèce ciblée est l'espadon à partir d'opérations de pêche de nuit. Le filage de la ligne comprenant 400 à 1 400 hameçons se fait lors du coucher du soleil et dure de 1,5 h à 4 h, le virage de la ligne s'opère le lendemain à partir du lever du soleil.

La production a connu ses plus fortes valeurs de 1998, 1999 et 2000 (2 800 t) puis en 2005, 2006 et 2006 (autour de 3 000 t). Elle a enregistré une modification de la composition spécifique, l'espadon représentant 70% des débarquements jusqu'au début des années 2000 a diminué à environ 30% au profit des thons (jaune, obèse et germon) pêchés en quantité équivalente. Cette modification est liée à un changement des zones de pêche, l'effort de pêche ayant régulièrement augmenté dans les zones Est et surtout Sud de la ZEE malgache. Avec des rendements commerciaux réduits de moitié aujourd'hui par rapport à ceux enregistrés à l'origine de la pêche (1kg/hameçon à 0,5 kg/hameçon), la pêche palangrière réunionnaise souffre d'une diminution de l'abondance des ressources cibles.

A cela s'ajoutent les coûts élevés du carburant et des appâts, la faible connaissance du choix des zones de pêche, l'absence d'alternative pour une diversification de l'activité (stratégie adaptée au ciblage des thonidés), les interactions avec les odontocètes (déprédation) et les interactions avec les prises accessoires (fraction croissante du fait de la réduction de l'abondance des espèces cibles).

Les projets de recherche et développement en cours et futurs permettront-ils d'améliorer la situation actuelle ?

Analyse des débarquements de poissons à Mayotte par la Copemay de 2007 à 2010

Nicolas Fraisse, Copemay pour le compte de l'Agence des aires marines protégées (Parc naturel marin de Mayotte)

Ce document se base sur les débarquements des poissons achetés par la Copemay.

Il est divisé en 2 grandes parties qui correspondent aux 2 modes de pêche principaux : la *longline* avec les palangriers et la palangre verticale avec les barques Yamaha.

En 2010, les palangriers ont débarqué 42 t toutes espèces confondues (pélagiques, requins...), contre 14 t en 2006. La principale espèce débarquée est l'espadon avec 20 t en 2010. Les barques ont quant à elles débarqué 79 t de poissons.

Le but de cette étude est de mettre en évidence des variations saisonnières et l'évolution des captures par espèces dans le temps, ceci afin de mieux gérer la ressource et d'anticiper les difficultés d'approvisionnement sur certaines périodes.

Evaluation de l'impact de la pêche traditionnelle au *djarifa* sur les ressources halieutiques de Mayotte

Jamon A., Wickel J., Nicet J.B., Durville P., Bissery C., Fontcuberta A., Quod J.P., Parc naturel marin de Mayotte, 2010. Rapport PARETO/APNEE/LAGONIA/Parc naturel marin de Mayotte pour le compte de l'Agence des aires marines protégées. 59 pages.

Présentée par : Alban Jamon,

Suite à l'état de la pêche à pied à Mayotte en 2009 (volets I et II), le suivi de la pêche au *djarifa* a été mené pour caractériser les captures et évaluer les impacts sur la ressource (volet III). 26 sessions de pêche ont été échantillonnées en saisons sèche et humide, sur 7 sites d'étude, en mangrove (5) et sur les récifs frangeants (2). Seules 4 espèces de crustacés, représentant 0,05% du poids total des captures ont été prélevées. 66 espèces de

poissons ont été identifiées, dont 13 représentent la majorité des captures (abondance et biomasse). 3 espèces côtières (anchois et athérine) concentrent 90% du poids total des captures, avec des rendements plus importants en mangrove et en saison humide. Ces espèces à cycle vital court et à mortalité post-reproductive rapide expliquent la grande proportion d'immatrices dans les captures (post-larves et juvéniles « condamnés » soumis à une prédation naturelle intense). Le recrutement des poissons au sein du complexe récifal de Mayotte serait basé sur le modèle de « compétition », soit un nombre de post-larves très abondant par rapport à la population adulte, limitant à long terme les risques de déséquilibre (surpêche, cyclone, pollution). Seule 3% de la biomasse capturée concerne des espèces récifales à l'âge adulte. Les espèces capturées au *djarifa* diffèrent des cibles des autres activités de prélèvements (palangrotte, traîne, *long-line*). Considérant l'effort de pêche (volets I - II), les prélèvements au *djarifa* sont estimés à 26T annuelles, soit 1% des captures de la pêche embarquée (hors thoniers-senneurs). Comparativement à 1997, le site de Chiconi ne montre pas de régression significative du rendement de pêche, témoignant d'une relative stabilité du stock. En conclusion, les résultats actuels n'impliquent pas l'interdiction de ce type de pêche traditionnelle, dont la dimension sociale reste à considérer dans le futur plan de gestion du Parc. Parallèlement à la poursuite de ce suivi *djarifa*, l'impact des ramasseurs (90% des pêcheurs à pied) sur les autres espèces cibles (mollusques et crustacés) reste à évaluer en priorité.

Etat de santé des récifs coralliens de Mayotte

Jean-Benoît Nicet, ARVAM/PARETO

L'Observatoire des Récifs Coralliens (ORC) de Mayotte a été créé en 1998 suite au phénomène de blanchissement massif où la grande majorité des récifs coralliens de Mayotte furent touchés. Le suivi des stations suivant le protocole GCRMN (Global Coral Reef Monitoring Network) s'inscrit dans une démarche mondiale avec la parution d'un ouvrage (Status of Coral Reef of the World) tous les 2 ou 4 ans (dernière publication en 2008). D'autre part, le récif frangeant et le récif barrière sont suivis également à grande échelle.

Globalement, la dynamique de reprise, après le phénomène massif de blanchissement de 1998 a été différente selon les stations et le type de récif, avec une augmentation de la couverture corallienne assez rapide pour les stations de récif frangeant, une latence plus importante avant une forte croissance pour les stations de récifs internes et récifs barrières. En 2005, la plupart des stations avaient ainsi retrouvé une couverture corallienne satisfaisante. Malheureusement, en 2010 a eu lieu de nouveau un phénomène de blanchissement qui a provoqué une forte mortalité corallienne sur plusieurs secteurs de l'île. Or de l'état de santé des récifs dépendent l'équilibre et l'abondance des peuplements de poissons inféodés aux récifs, notamment les poissons commerciaux.

Atelier pêche côtière

Présentation de la pêche à Mayotte

Johanna Herfaut, Parc naturel marin de Mayotte

Karim Layssac, Unité Territoriale de Mayotte – Direction de la mer Sud Océan Indien

Les données concernant la pêche à Mayotte ne sont pas récentes, hormis le recensement des embarcations réalisé en 2010 par l'unité territoriale de Mayotte (environ 300 barques et 750 pirogues). En 2003, le nombre de pêcheurs était estimé à 4 800. Les dernières estimations de captures remontent à 2005 et s'élevaient à 2 100 t. Le rendement des barques est nettement supérieur à celui des pirogues, 64 kg par sortie en moyenne pour les barques, contre 16 kg pour les pirogues. Les cinq espèces les plus pêchées sont, dans l'ordre décroissant, la bonite, le thon jaune, le maquereau indien, la bécune et le capitaine. Ces données doivent cependant être actualisées.

La flottille se modernise et ces dernières années des petits palangriers ciblant principalement l'espadon et le thon jaune ont commencé leur activité. En 2011, un nouveau parc de DCP a été posé par la Capam pour encourager les pêcheurs à sortir du lagon. Les précédentes poses datant de 2006, les anciens DCP avaient disparu et les pêcheurs ne pouvaient plus profiter de cet outil.

Seule une gestion éco-géo-systémique des pêches pourra être efficace, complétée par une sensibilisation des acteurs et des moyens de contrôle suffisants.

Le développement de la pêche artisanale dans le cadre d'une démarche durable : l'exemple de la Guyane

Jean-Michel LE RY, Sobretah

Le développement d'une pêche artisanale durable ne peut se concevoir qu'en assurant :

- la durabilité environnementale : une ressource halieutique pérenne,
- la durabilité sociale : des pêcheurs qui peuvent vivre de leur métier;
- la durabilité économique : une exploitation rentable des ressources disponibles.

En Guyane, pêcheurs, chercheurs, collectivités locales et administration (Affaires Maritimes), ont progressivement mis en place un processus de développement qui fonctionne :

- la ressource et les débarquements sont connus,
- l'exploitation des ressources halieutiques est contrôlée (nombre et caractéristiques techniques des navires et des engins),
- les pêcheurs sont organisés et formés,
- les points de débarquement sont équipés,
- un marché de gros permet de confronter globalement offre et demande,
- la valorisation par les entreprises de commercialisation est encouragée.

Pour le développement d'une pêche artisanale durable à Mayotte, le Parc naturel marin de Mayotte, en liaison avec la CAPAM, peut participer à l'animation et à la coordination des parties prenantes professionnelles et publiques, dans ces différents domaines.

Projet Pampa – site atelier de La Réserve Naturelle Marine de La Réunion

Pierre-Gildas Fleury, E. Tessier, K. Pothin, L. Bigot, P. Chabanet, A. Thomassin, V. Lemoigne.

Présenté par : Pierre-Gildas Fleury, Ifremer Réunion

Les objectifs des Aires Marines Protégées (telles que la Réserve Naturelle Marine de La Réunion créée en 2007) sont :

- de protéger les habitats (écosystèmes) et les ressources (biodiversité) d'une pression croissante due à un important développement urbain, économique et récréatif ;
- de gérer les usages et conflits d'usage du littoral entre les pêches traditionnelles, la chasse sous-marine et les nouveaux usages économiques ou récréatifs...

Ceci implique des outils de suivi et de diagnostic.

S'appuyant sur 7 Aires Marines Protégées, dont la Réserve Naturelle Marine de La Réunion, le projet PAMPA vise à identifier et valider des indicateurs pertinents pour les différents objectifs de gestion puis à les regrouper dans un tableau de bord des performances de l'aire marine protégée permettant de visualiser des tendances temporelles et de définir des valeurs-seuils entre différents niveaux de performance.

Les données exploitées portent sur les ressources naturelles et leur biodiversité (coraux, poissons, habitats), les usages (pêche traditionnelle, activités de loisir et commerciales) et la gouvernance (données administratives et financières, enquêtes de perception des usagers).

Pour les Ressources, les suivis déjà anciens (GCRMN) ont permis d'aller jusqu'au bout de la démarche PAMPA, avec le test de nombreux indicateurs et la réalisation d'un tableau de bord avec tendances, seuils et classes de performance.

Pour les Usages et la Gouvernance, les suivis et les enquêtes sont récents et le tableau de bord est donc resté peu renseigné mais la démarche a permis de cibler les indicateurs potentiels et de mettre en route les suivis et enquêtes nécessaires au remplissage du tableau de bord.

Présentation des différents outils de gestion des ressources halieutiques

Johanna Herfaut, Parc naturel marin de Mayotte

Cette présentation a pour but de recenser les différents outils de gestion existants pour les ressources halieutiques. En effet, ces ressources subissent différentes pressions anthropiques : dégradation ou destruction des habitats, introduction d'espèces invasives, changement climatique, surexploitation. Il est donc nécessaire d'avoir recours aux outils de gestion des pêches permettant de limiter les impacts et de maintenir l'activité des pêcheurs. Les méthodes sont variées : réduction de l'effort de pêche, limitation des captures, taille minimale de capture, cantonnement de pêche... Cependant, un outil de gestion ne peut être efficace que s'il est choisi en concertation et validé par la majorité des acteurs afin de s'assurer de son respect, et s'il est accompagné du suivi et des moyens de contrôle nécessaires.

Présentation du SIH, système d'information halieutique national

Présenté par : Ronan Le Goff, Délégué Ifremer océan Indien

L'état de nombreux stocks oblige à développer des actions de gestion des pêcheries pour les rendre durables : maintenir, voire développer les pêcheries oblige à maintenir les stocks, et donc à les gérer mieux que par le passé. La gestion appartient aux Etats (ou à des

instances supranationales comme l'Union Européenne, ou la Commission des Thons de l'Océan Indien) mais peut être déléguée, à des collectivités ou à des organisations de pêcheurs par exemple.

Pour gérer, il faut connaître : une bonne gestion des pêcheries repose sur des données de qualité (fiables), sauvegardées de façon pérenne, accessibles aux partenaires du monde maritime (décideurs, pêcheurs...). C'est à cet effet qu'a été développé le SIH en France par l'Ifremer, sous maîtrise d'ouvrage de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère en charge de la Pêche.

Le SIH repose sur des données administratives (fichiers nationaux de la DPMA recensant la flotte, les armateurs, les droits de pêche...), des données déclaratives (données réglementaires fournies par les pêcheurs qui remplissent des *log books* ou des fiches de pêche précisant leurs zones de pêche, leur activité, les tonnages capturés par espèce...), des données acquises par des enquêtes auprès des pêcheurs ou lors d'embarquement à bord de bateaux professionnels et enfin des données acquises à l'occasion de campagnes scientifiques. Toutes ces données sont stockées et gérées au sein de la base de données globale nationale « Harmonie » qui permet également leur diffusion, brute ou traitée, vers les utilisateurs (donneurs d'ordres comme la DPMA, l'UE, la CTOI..., les comités des pêches, les collectivités, les parcs marins, les scientifiques...), l'objectif étant de contribuer au développement économique durable de la pêche.

Atelier pêche hauturière

Les pêcheries de grands pélagiques (thons et espadons) dans l'Océan Indien

Pascal Bach et Francis Marsac, 2011

Présenté par : Pascal Bach, IRD Réunion

Les débarquements de thonidés et poissons à rostre dans l'Océan Indien sont restés inférieurs à 300 000 t jusqu'au début des années 1980, et provenaient en majorité des pêches à la palangre, au filet maillant et à la canne. Durant ces trois dernières décennies, alors que la pêche palangrière n'a connu qu'une faible augmentation de ces captures (maximum d'environ 260 000 t), les débarquements de grands pélagiques dans l'océan Indien ont régulièrement augmenté pour atteindre un maximum de 1,7 million de tonnes en 2006, suite principalement à l'arrivée de la pêche à la senne au début des années 80 et au développement des pêcheries au filet maillant. En 2009, les débarquements étaient d'environ 1,4 million de tonnes réparties entre 14% pour la palangre, 29% pour la senne et 39% pour le filet maillant pour les pêcheries majeures. Ils sont dominés par 2 espèces, le listao (*Katsuwonus pelamis*) et le thon jaune (*Thunnus albacares*) qui représentent respectivement 46% et 35% des quantités débarquées. Contrairement aux océans Atlantique et Pacifique, les pêcheries thonières de l'océan Indien sont caractérisées par l'importance des pêcheries artisanales qui représentent environ 50% des débarquements. Ces pêcheries concernent principalement la pêche traditionnelle à l'appât vivant des Maldives, qui cible le listao (*Katsuwonus pelamis*) et les pêcheries aux filets maillants du Golfe d'Arabie (Yémen, Oman, Iran, Pakistan), de l'Inde, du Sri Lanka et de l'Indonésie.

Les pêches industrielles à la senne et à la palangre sont majoritairement réalisées par des flottilles distantes de l'Europe (France et Espagne pour la senne) et asiatiques (Japon, Taiwan et Corée du Sud pour la palangre). La pêche palangrière couvre l'ensemble de l'océan mais est particulièrement active dans la bande équatoriale et dans le golfe d'Arabie où elle cible thon jaune et thon obèse. Le germon est l'espèce dominante au sud de 20°S alors que l'espadon est principalement capturé dans la partie ouest de l'océan entre 10°N et 30°S. La pêche à la senne cible le listao et le thon jaune. Son activité se concentre dans la partie équatoriale de l'ouest de l'océan Indien, secteur où la thermocline est la moins profonde et qui améliore l'accessibilité de la ressource à l'engin. On peut identifier 2 activités, la pêche sur banc libre et la pêche sous objets flottants dérivants (DCP). La zone de pêche sur banc libre est étirée le long des parallèles 0° - 10°S alors que la zone de pêche sous DCP, dans la partie ouest s'étire entre 10°N et 15°S. Le nord du canal du Mozambique se distingue par une plus forte proportion de listao que d'albacore sur les bancs libres et sous DCP. Cette zone pourrait être un "hot spot" de listao mis en évidence lors des prospections

japonaises à la canne en 1971-72. Si la géographie de cette pêcherie pour les pêches sur banc libre et sous DCP a une saisonnalité marquée, elle a été considérablement modifiée ces dernières années suite à la piraterie. Les analyses des effets de la «zone de fermeture» de la pêche due à la piraterie sur les stocks sont en cours.

La situation des stocks des grands pélagiques (thons et espadons) de l'Océan Indien vu à travers l'expertise de la Commission des Thons de l'Océan Indien

Pascal Bach et Francis Marsac, 2011

Présenté par : Pascal Bach, IRD Réunion

Un principe fondamental à la base de l'aménagement « moderne » des pêches est que les décisions prises soient basées sur les meilleures données et analyses scientifiques disponibles, principe inscrit dans la convention des Nations Unies sur le droit de la Mer (UNCLOS). Dans les cas des ressources hauturières hautement migratrices, les statistiques de pêche proviennent d'Etats multiples pêcheurs et riverains et les propositions d'aménagement résultent des travaux menés par des organisations intergouvernementales dites organisations régionales des pêches (ORGP). Il existe cinq ORGP pour gérer les ressources pélagiques de l'océan mondial : la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), la Commission Internationale de Conservation des Thons de l'Atlantique (CICTA), la Commission Inter Américaine des Thons Tropicaux (I-ATTC – Océan Pacifique Est), la Commission des Pêches du Pacifique Central Ouest (WCPFC) et la Commission pour la Conservation du Thon Rouge du Sud (CCSBT). Dans l'Océan Indien, la CTOI a débuté ses travaux en 1998. A ce jour, elle compte 29 Etats membres et 3 Etats partenaires contractualisés. Les travaux d'aménagement des ressources s'organisent autour 5 de groupes de travail qui se réunissent annuellement en règle générale : thons tropicaux, thons tempérés, thons néritiques, poissons à rostre et écosystème et prises accessoires.

Pour les 5 stocks cibles des pêcheries de grands pélagiques : listao, thon jaune, thon obèse, germon et espadon, les analyses récentes des niveaux d'exploitation montrent qu'à l'exception du listao, les stocks des autres espèces majeures sont à un niveau de pleine exploitation voire ayant pu se situer à un niveau de surexploitation. Pour le thon jaune, les analyses montrent une diminution régulière du stock depuis le début des années 1990 avec une accélération en 2003 probablement liée à une variation du recrutement. Les captures actuelles ne peuvent dépasser 300 000 tonnes avec un niveau moindre souhaitable si le recrutement reste faible. L'effet de la réduction de l'activité de pêche dans la zone Est en raison de la piraterie devra être évalué. Avec des captures annuelles moyennes de 500 000 tonnes pour la période 2005-2009, le listao est une espèce à très forte productivité avec des traits de vie permettant probablement une forte résistance à une augmentation de la pression de pêche. Des analyses des interactions entre pêcheries artisanales et industrielles

doivent être réalisées. Pour le patudo, les estimations des prises en 2009 (107 000 tonnes) se situent sous la prise maximale équilibrée (PME = 114 000 tonnes) alors qu'à la fin des années 90 la situation était inverse. Si les valeurs de cette PME en 2009 et 2010 sont similaires, des incertitudes émergent des analyses et une stabilisation des prises à 100 000 tonnes est conseillée en complément d'un suivi attentif des variations des stratégies de pêche. Pour le germon, les captures en 2009 (40 000 tonnes) sont supérieures à l'estimation la plus optimiste de la PME de 2007 (34 000 tonnes). Actuellement ce stock est considéré comme peu sensible à une augmentation de l'effort de pêche si les prix du marché restent faibles. Le stock d'espadon (captures 2009 = 22 000 t) ne montre pas de signe de surexploitation mais une attention particulière doit concerner la zone Sud Ouest de l'Océan Indien soumise à une forte intensité de pêche concernant un possible sous-stock, hypothèse faisant l'objet d'un projet de génétique (Indian Ocean Swordfish Stock Structure). Quelques résolutions majeures de la CTOI concernant les prises accessoires (en particulier requins et tortues marines) seront présentées.

Description des activités d'Orthongel

Olivier Branquet (Sapmer) et Laurenat Pinault (CMB), Orthongel

Cette courte présentation a pour objectif d'expliquer aux participants des Journées du Parc naturel marin de Mayotte sur la pêche ce qu'est Orthongel, la flottille de senneurs en Océan Indien et l'activité, responsable, de ces navires.

Orthongel est une Organisation Professionnelle de droit français créée en 1973 qui représente et rassemble la totalité des armements français de thoniers senneurs pêchant le thon tropical, à savoir 3 armements basés en Bretagne (COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE, SAUPIQUET, SOFILAB) et un basé à La Réunion (SAPMER) pour un total, à ce jour, de 22 navires et de 300 marins français et 500 marins ressortissants des pays riverains des zones de pêche (embarqués dans le cadre des accords de pêche).

La flottille française en Océan Indien est composée de 10 senneurs congélateurs et de 3 senneurs surgélateurs. La longueur des navires est comprise entre 67 m et 90 m et leur capacité comprise entre 1 200 m³ et 1 950 m³. Ces navires embarquent entre 22 et 25 marins (38 sur les surgélateurs) dont 9 à 10 Français.

Les thons sont pêchés dans l'Océan Indien Ouest en fonction de leurs migrations, ce qui rend la pêcherie saisonnière dans une zone donnée. Ainsi, la pêche dans le Canal de Mozambique se pratique principalement pendant les mois de mars-avril. Le poisson est encerclé avec un filet appelé « senne » de 1 600 m de long et 200 m de chute. Lorsque la senne est suffisamment ramenée à bord pour ne plus former qu'une poche sur le côté du navire, le poisson est embarqué à l'aide d'une salabarde et mis dans des cuves de saumure où il est conservé jusqu'au débarquement (à l'exception du poisson qui, une fois refroidi, est surgelé à bord des senneurs surgélateurs).

Pêche profonde et pêche sur les bancs éloignés : perspectives d'exploitation

Johanna Herfaut, Parc naturel marin de Mayotte

Une grande partie des ressources de Mayotte n'est pas pêchée directement au voisinage de l'île. La diminution des ressources récifales et la modernisation de la flotte a incité les pêcheurs à se rendre plus loin. Une trentaine de barques améliorées (rehaussées, équipées de compartiments à glace) réalise entre 20 et 30 sorties de pêche par an sur les bancs éloignés (Zélée, Geysier, Glorieuses, Castor), sans disposer des autorisations nécessaires. Cependant cet apport en poissons sur le marché local est essentiel à l'alimentation de la population. Pour régulariser cette activité, la flotte doit être adaptée et les stocks doivent être suivis. Une coopération régionale est également nécessaire pour organiser l'accès aux eaux étrangères. Certains pêcheurs prospectent aussi plus profond pour trouver d'autres ressources comme les vivaneaux de fond (*Etelis coruscens*, *Pristipomoides zonatus*...), les requins zépines, les castagnoles et autres béryx.

Les ressources récifales et profondes sont toutes deux fragiles car leur reconstitution est lente (faible vitesse de croissance). Elles fournissent des produits de qualité qui méritent une valorisation (prix, transformation...). Leur exploitation, pour être durable, doit être raisonnée.

Le rôle d'un Parc naturel marin : force de proposition et avis conforme

Cécile Perron, Directrice déléguée du Parc naturel marin de Mayotte

Le Parc naturel marin de Mayotte couvre toute la zone économique exclusive attenante à l'île. Il dispose de différents leviers d'action en matière de pêche hauturière :

- Le plan de gestion devra définir des objectifs à long terme, sur les axes environnemental, économique et social. Il sera décliné annuellement en plans d'actions opérationnels.
- Le Parc naturel marin peut également proposer de modifier la réglementation existante ou de créer de nouvelles réglementations aux autorités compétentes (sous réserve d'argumenter ces propositions).
- Le Parc peut aussi apporter une aide technique et financière pour favoriser le développement de la pêche professionnelle hors lagon.

- Tout projet susceptible d'avoir un impact notable sur le milieu marin sera soumis à avis conforme du Parc, le projet ne pouvant pas être légalement autorisé si l'avis du Parc est défavorable.
- Enfin, l'avis simple permet au Parc peut se prononcer sur toutes les questions l'intéressant, comme la réglementation sur la pêche au Geysir par exemple.

Le Parc est un outil pour contribuer au développement durable de la pêche hauturière, à l'amélioration de la connaissance et à la protection du milieu marin.

Atelier pêches traditionnelles

Pêches traditionnelles et de loisir à La Réunion

P.G. Fleury, S. Hohmann, C. Cadet

Présenté par : Pierre-Gildas Fleury, Ifremer Réunion

Les pêches traditionnelles et de loisir à La Réunion concernent :

- des pêches à pied traditionnelles essentiellement pratiquées dans le lagon et donc majoritairement gérées au sein de la Réserve Naturelle Marine : senne de plage au capucin nain, ramassage de poulpes ("zourites") et pêche à la ligne à l'aide d'une "gaulette" ;
- la chasse sous-marine, essentiellement sur la pente externe du lagon ;
- la pêche embarquée de loisir, utilisant principalement des lignes à main à la traîne ou en dérive.

Les pêches à pied sont plus ou moins agressives vis-à-vis du récif corallien et nécessitent de mieux connaître l'intensité de leur pratique. On appréhende mal aussi leurs différents rendements. C'est pourquoi, dès la création de la Réserve Naturelle Marine (fin 2007), son gestionnaire a mis en place un suivi standardisé de ces pêcheries qui est encore dans une phase expérimentale (en collaboration avec l'Ifremer).

A l'inverse, la chasse sous-marine et la pêche de loisir embarquée, peu agressives sur les habitats, méritent toute l'attention du gestionnaire en ce qui concerne les captures et leur impact sur les stocks, mais pour le moment leurs suivis réguliers nécessitent des moyens difficiles à mettre en œuvre.

Enfin, ces pêcheries sont en partie pratiquées par des pêcheurs "informels" qui revendent leur pêche et dont les captures égaleraient celles de la pêche professionnelle.

Ces tableaux de bord impliquent désormais un suivi dans le temps des différents indicateurs de performance.

Annexes

Liste des intervenants

Nom	Prénom	Organisme	Mail
ABOUTOIH	Laoumi	Parc naturel marin de Mayotte	laoumi.aboutoihi@aires-marines.fr
AHAMADI	Said	Conseiller général de Kougou - 3ème vice-président du conseil général de Mayotte	
BACH	Pascal	IRD Réunion	pascal.bach@ird.fr
BRANQUET	Olivier	Sapmer	obranquet@sapmer.fr
COUTEAUX	Bertrand	Commissaire au développement endogène	bertrand.couteaux@reunion.pref.gouv.fr
DERACHE	Hubert	Préfet de Mayotte	
DURASNEL	Léonard	Responsable du service Patrimoine Naturel du Conseil Général de Mayotte	leonard.durasnel@cg976.fr
FLEURY	Pierre-Gildas	Ifremer Réunion	Pierre.Gildas.Fleury@ifremer.fr
FRAISSE	Nicolas	COPEMAY	copemay@wanadoo.fr
HERFAUT	Johanna	Parc naturel marin de Mayotte	johanna.herfaut@aires-marines.fr
JAMON	Alban	APNEE	alban.jamon@hotmail.fr
LAYSSAC	Karim	Unité Territoriale de Mayotte	Karim.Layssac@developpement-durable.gouv.fr
LE BERRE	André	Président du CRPMEM Bretagne	crpmem-bretagne@bretagne-peches.org
LE GOFF	Ronan	Ifremer Réunion	Ronan.Le.Goff@ifremer.fr
LE RY	Jean-Michel	Sobretah	sobretah@wanadoo.fr
SOULA	Maoulida	Président du Parc naturel marin de Mayotte	maoulida.soula@sieam.fr
MASSEAUX	Régis	Président du Syndicat Maritime des Pêcheurs Professionnels Mahorais	syndicatdespecheurs.mayotte@hotmail.fr
MOHAMED	Said	Capam	said.mohamed@mayotte.chambagri.fr
NICET	Jean-Benoit	PARETO	jbnicet.pareto@wanadoo.fr
PERRON	Cécile	Directrice déléguée du Parc naturel marin de Mayotte	cecile.perron@aires-marines.fr
PINAULT	Laurent	CMB	laurent.pinault@armementcmb.fr
PUSINERI	Claire	ONCFS	claire.pusineri@oncfs.gouv.fr

QUILLARD	Mireille	Observatoire des	mireille.quillard@cg976.fr
----------	----------	------------------	----------------------------

		Tortues Marines du Conseil Général de Mayotte	
SAINDOU	Karani	Parc naturel marin de Mayotte	karani.saindou@aires- marines.fr
TACHOIRES	Stéphanie	Agence des aires marines protégées	stephanie.tachouires@aires- marines.fr

Glossaire

Capam : Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture marine

Copemay : Coopérative des pêcheurs de Mayotte

Covipem : Coopérative villageoise des pêcheurs de Mayotte

Djarifa : filet traditionnel à maille très fine mis en action par les femmes dans les fonds de baie pour pêcher des petits poissons

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

IRD : Institut de recherche pour le développement

MSY : *Maximum sustainable yield*, rendement maximum durable d'un stock halieutique ; au-delà de ce seuil, les captures diminuent même lorsque l'effort de pêche augmente. Lorsque ce seuil est dépassé la ressource est surexploitée.

Msinzano : masque de beauté des femmes mahoraises à base de bois de santal râpé sur un tabouret de corail

Porites : Genre de coraux, récolté pour fabriquer le tabouret permettant aux femmes de préparer leur masque de beauté

SIH : Système d'information halieutique

UTM : Unité territoriale de Mayotte (anciennement service des affaires maritimes) de la Direction de la mer Sud océan Indien (DMSOI)

VFI : Vêtement de travail à flottabilité intégrée, désormais obligatoire pour les professionnels de la mer. Il permet de travailler avec une brassière de sécurité peu encombrante.

ZEE : Zone économique exclusive, espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend de la mer territoriale de l'État à 200 milles marins de ses côtes.

Contacts et renseignements

Johanna Herfaut

Chargée de mission pêche et aquaculture

johanna.herfaut@aires-marines.fr

Karani Saindou

Chargé de mission activités traditionnelles

karani.saindou@aires-marines.fr

Parc naturel marin de Mayotte

14 lot. Darine Montjoly

Iloni

97 660 DEMBENI

Tél : 02 69 60 73 65

Fax : 02 69 60 73 66

www.aires-marines.fr

